

D.B.R.M. COURSES

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 €
118, avenue Mal De Lattre De Tassigny
94 120 FONTENAY SOUS BOIS
R.C.S. CRETEIL 352 135 255

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes**
Relatif à la transformation de la SARL D.B.R.M. COURSES
en Société par actions simplifiée

D.B.R.M. COURSES

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 €
118, avenue Mal De Lattre De Tassigny
94 120 FONTENAY SOUS BOIS
R.C.S. CRETEIL 352 135 255

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes

Aux Associés de la société D.B.R.M. COURSES,

En notre qualité d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des Associés en date du 7 mai 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Missions du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société D.B.R.M. COURSES est spécialisée dans le transport urgent et la livraison express de plis, colis et marchandises en palettes, en véhicules légers, fourgons et utilitaires, principalement à Paris et en région Île-de-France ainsi que sur l'ensemble du territoire national, et dans toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou tout objet similaire ou connexe. Elle a été créée en 1989 et clôture ses exercices au 31 décembre.
- Le 30 décembre 2025, les associés ont procédé à des cessions de parts sociales avec prise d'effet au 1er janvier 2026, entraînant une modification de la répartition du capital social au profit de

deux associées personnes morales : la Société CORI, à hauteur de 90 % des parts, et la Société NAODY, à hauteur de 10 % des parts.

- Le 30 décembre 2025, il a été mis fin aux fonctions de Monsieur Pascal ROUGET en qualité de gérant. Monsieur David Jacques PERARD a été nommé en qualité de nouveau gérant, avec prise d'effet au 1er janvier 2026.
- Le CA de l'exercice 2025 s'est élevé à 409 k€, en baisse de 23 % par rapport à l'exercice précédent.
- Après prise en compte des autres produits et charges d'exploitation, notamment des charges de personnel (représentant environ 125 % du CA 2025), le résultat d'exploitation 2025 s'est élevé à - 256 k€ contre un résultat d'exploitation 2024 de -68 k€.
- Après prise en compte du résultat financier 2025 de +12 k€ (contre +8 k€ au titre de l'exercice précédent) et d'un résultat exceptionnel de -2 k€ (contre +4 k€ au titre de l'exercice précédent), et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat net 2025 s'est élevé à -246 k€ (contre -56 k€ au titre de l'exercice précédent).
- L'actif de la société au 31 décembre 2025 est principalement constitué des créances clients pour 71 k€ (contre 86 k€ au 31 décembre 2024), complété des autres immobilisations corporelles nettes pour 27 k€ (contre 39 k€ au 31 décembre 2024).
- Afin de financer ces emplois, la société dispose de ressources constituées de ses capitaux propres à hauteur de 46 k€, perte de l'exercice 2025 incluse, et de dettes principalement composées au 31 décembre 2025 des :
 - dettes fiscales et sociales à hauteur de 92 k€ (contre 68 k€ au 31 décembre 2024),
 - dettes fournisseurs et comptes rattachés à hauteur de 7 k€ (contre 8 k€ au 31 décembre 2024).
- Par ailleurs, nous avons vérifié les disponibilités de la société jusqu'à la date du présent rapport ; celles-ci s'élèvent à 28 k€ au 4 mai 2026 (contre 34 k€ au 31 décembre 2025) dont de 10 k€ de placées et permettent à la société de faire face à ses engagements.

Ainsi, les comptes annuels arrêtés et établis au 31 décembre 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, montrent que la société dispose de ressources propres qui permettent de financer ses emplois.

Missions du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, le montant des capitaux propres déterminé selon les règles et méthodes comptables français est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers éventuels.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Enfin, nous n'avons été avisés d'aucun avantage particulier.

Fait à Ozoir la Ferrière,
Le 21 mai 2026

JMH Audit
Représenté par Vincent CORREGE
Commissaire aux comptes et commissaire à la transformation